

**Examen de la mise en œuvre en Afrique du Programme
de développement durable à l'horizon 2030**

Mobilisation des grands groupes et des autres parties prenantes

**Rapport de l'atelier sur le renforcement des capacités
organisé par la Division de la technologie, des changements climatiques
et de la gestion de ressources naturelles de la Commission économique
pour l'Afrique**

**Forum régional africain pour le développement durable
Sixième session**

24 février 2020, Victoria Falls (Zimbabwe)



Table des matières

I. Introduction	1
II. Participation.....	3
III. Séance d’ouverture et de déclarations liminaires	3
IV. Première séance : Planter le décor : Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable du Programme 2030 et des aspirations de l’Agenda 2063 – Présentation du rapport de base	5
V. Deuxième séance : Examens nationaux volontaires et apprentissage par les pairs sur la mise en œuvre, le suivi et l’examen du Programme 2030 et de l’Agenda 2063	7
VI. Troisième séance : Rôle et espace de la société civile dans la mise en œuvre des objectifs et l’examen de la mise en œuvre du niveau mondial au niveau local.....	9
VII. Quatrième séance : Mise à jour sur le Mécanisme régional africain de mobilisation de la société civile et le transfert de responsabilités à sa direction élue.....	12
VIII. Cinquième séance : Débats en sous-comité sur les vues et les messages clefs concernant les sous-thèmes du Forum régional.....	14
Annexe I : Déclaration des grands groupes et autres parties prenantes sur le thème de la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable, « 2020-2030 : une décennie pour assurer l’avènement d’une Afrique transformée et prospère grâce au Programme 2030 et à l’Agenda 2063 »	16
Annexe II: Messages supplémentaires émanant des séances en sous-comité	22

Remerciements

Le présent rapport a été établi par une équipe de rapporteurs comprenant des membres de la communauté des grands groupes et d'autres parties prenantes. Laetitia Montero, spécialiste des affaires économiques adjointe de 1^{ère} classe de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a donné les orientations, assuré la direction d'ensemble et la supervision générale du travail des rapporteurs, avec l'appui de Guy-Nicolas Nahimana. L'équipe de rapporteurs était dirigée et coordonnée par Imane Belghiti et Nachi Majoe, bénéficiant du soutien de Nonduduzo Ndlovu, chargé de recherche à la CEA. Les autres membres de l'équipe étaient les suivants: Adessou Kossivi Nevaeme, Anne-Marie Torkwase Abaagu, Félicité Djoukouo Ibrahima, Yves Ghislain Tchouante, Kofi Kankam, Marilyn Mbogua, Yao Dovlo Feter et Redah Mvududu.

Le contenu du rapport représente les travaux de l'atelier et ne reflète pas les vues ou les positions de la CEA.

I. Introduction

1. Les grands groupes et les autres parties prenantes jouent un rôle crucial dans la promotion du développement durable. Parce qu'ils représentent les sans-voix, les groupes marginalisés et les populations vulnérables, leur association est essentielle au renforcement de l'inclusion ; à la mobilisation dans des activités de renforcement des capacités, ainsi qu'à l'amélioration de la participation à des processus de développement et de l'appropriation de ces processus de la part de diverses communautés, en particulier aux niveaux national, sous-national et local. Ils mettent en œuvre des apports critiques qui sont essentiels au renforcement de la portée, de l'efficacité et de la durabilité des initiatives de développement et des résultats en Afrique. Plus précisément, ils sont indispensables à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons.

2. Dans sa résolution 70/1, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », l'Assemblée générale a reconnu la nécessité pour les grands groupes et les autres parties prenantes intéressées d'être associés à la mise en œuvre du Programme 2030, notamment les processus de suivi et d'examen. À cet égard, les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les entités du système des Nations Unies et d'autres acteurs ont été invités, dans le contexte d'un partenariat mondial revitalisé, à produire des résultats concernant les ambitieux objectifs et cibles de développement durable, qui sont au cœur du Programme 2030. En application de la résolution 70/1, un Forum politique de haut niveau a été créé sous les auspices du Conseil économique et social pour mener régulièrement des examens conformément à la résolution 67/290 de l'Assemblée générale. Ces examens ont pour but de servir d'instance pour nouer des partenariats, notamment par l'intermédiaire de la participation des grands groupes et des autres parties prenantes intéressées. Les grands groupes et autres parties prenantes intéressées ont été invités à faire rapport sur leur contribution à la mise en œuvre du Programme 2030. Il est également important de noter que les citoyens des pays africains, les organisations de la société civile et tous les autres groupes identifiables d'Afrique doivent participer à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation dans le cadre de l'Agenda 2063, qui est mis en œuvre de concert avec le Programme 2030.

3. En conséquence, la mise en œuvre des deux programmes exige que divers acteurs travaillent ensemble avec les grands groupes et les autres parties prenantes afin de renforcer la collaboration. Pour que les contributions des grands groupes et des autres parties prenantes soient pleinement exploitées, il faut renforcer leur connaissance des procédés et procédures concernant la mobilisation grâce au renforcement des capacités. Il leur faut l'accès à l'information et aux plates-formes afin de composer plus efficacement les uns avec les autres, avec les gouvernements et les autres acteurs du développement. À cet égard, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, la Commission économique pour l'Afrique organise depuis 2015 des ateliers afin de renforcer la capacité des grands groupes et des autres parties prenantes à prendre part au suivi et à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable aux niveaux régional et mondial.

4. Grâce à ces ateliers de renforcement des capacités, les grands groupes africains et les autres parties prenantes du continent ont contribué activement aux travaux du Forum régional africain pour le développement durable. Le Forum régional est l'un des mécanismes permettant de fournir des apports au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

5. Dans une déclaration de synthèse présentée à la cinquième séance du Forum régional, les grands groupes et les autres parties prenantes du continent ont mis en lumière leurs rôles essentiels s'agissant d'assurer une mise en œuvre et un suivi efficaces, inclusifs et intégrés du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

6. Sur cette toile de fond, la CEA a, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, organisé un atelier préparatoire et de renforcement des capacités à l'intention des grands groupes et des autres parties prenantes en Afrique afin d'aider les pays africains à se préparer à la session de 2020 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable¹. L'atelier s'est tenu durant la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable, qui a eu lieu du 24 au 27 février 2020 à Victoria Falls (Zimbabwe) sur le thème « 2020-2030 : une décennie pour assurer l'avènement d'une Afrique transformée et prospère grâce au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 ».

7. L'atelier visait les objectifs suivants :

a) Informer les grands groupes et les autres parties prenantes sur le processus de suivi et d'examen lié à la mise en œuvre du Programme 2030, à la lumière de l'approche concernant certains objectifs de développement durable pour la période 2017-2020 ;

b) Promouvoir l'apprentissage par les pairs grâce à l'échange de données d'expérience, d'enseignements tirés, d'approches et de pratiques prometteuses dans la mise en œuvre du Programme 2030, suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable du Programme 2030 et des aspirations de l'Agenda 2063, l'accent étant mis sur les objectifs qui se sont révélés particulièrement pertinents pour la session de 2020 du Forum politique de haut niveau ;

c) Promouvoir le dialogue et le consensus parmi les grands groupes et les autres parties prenantes en faisant progresser la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

¹ Voir le programme de travail de l'atelier sur le renforcement des capacités (ECA/RFSD/2020/WG/2), disponible à l'adresse <https://www.uneca.org/arfsd2020/pages/pre-event-major-groups-and-other-stakeholders-mgos-workshop>.

II. Participation

8. Plus de 220 représentants de toute une gamme de grands groupes et d'autres parties prenantes de tout le continent ont pris part à l'atelier. Les catégories ci-après de grands groupes et d'autres parties prenantes étaient représentées :

- a) Les enfants et les jeunes ;
- b) Les agriculteurs ;
- c) Les peuples autochtones ;
- d) Le personnel enseignant et le réseau universitaire ;
- e) Les pouvoirs locaux ;
- f) Les personnes âgées ;
- g) Les personnes handicapées ;
- h) La communauté scientifique et technologique ;
- i) Le Cadre de Sendai ;
- j) Les femmes ;
- k) Les travailleurs et les syndicats ;
- l) Les Volontaires.

III. Séance d'ouverture et de déclarations liminaires

9. L'atelier sur le renforcement des capacités à l'intention des grands groupes et des autres parties prenantes a démarré par une séance d'ouverture et de déclarations liminaires animée par Laetitia Montero (spécialiste des affaires économiques adjointe de 1^{re} classe à la Division de la technologie, des changements climatiques et de la gestion des ressources naturelles de la CEA). L'oratrice a expliqué comment l'atelier s'insérait dans le programme global d'examen des objectifs de développement durable, comprenant des examens locaux et nationaux volontaires au niveau national, des forums régionaux pour chaque continent et le Forum politique de haut niveau pour le développement durable au niveau mondial. Elle a ensuite souligné que bien que ces mécanismes fussent dirigés par l'État, la participation active de toutes les parties prenantes était essentielle à la réalisation de l'ambitieux Programme 2030.

10. La séance d'ouverture a été marquée par un débat d'un panel comprenant :

a) Thokozile Ruzvidzo (Directrice de la Division des politiques de développement social de la CEA) ;

b) Stephen Chacha (Président du Comité intérimaire du mécanisme de mobilisation des grands groupes et autres parties prenantes).

11. Ruzvidzo a expliqué que 3 000 participants s'étaient inscrits pour le Forum régional et qu'une majorité appréciable était constituée de représentants des grands groupes et autres parties prenantes, preuve de leur engagement et de l'importance de leur association à la réalisation des objectifs de développement durable. C'étaient des partenaires cruciaux doués d'une force exceptionnelle sur lesquels les gouvernements et les autres partenaires de développement comptaient. Entre autres rôles clés qu'ils jouaient, les grands groupes et autres parties prenantes participaient à la formulation des politiques nationales et internationales, en restant mobilisés, fournissaient des connaissances scientifiques et techniques spécialisées, servaient d'experts sur le terrain, d'entités de surveillance et de multiplicateurs de force.

12. Après un aperçu général des progrès accomplis s'agissant de faire progresser les objectifs de développement durable, l'oratrice a fait observer que les participants incarnaient des connaissances spécialisées vastes et diverses, allant de pair avec une profonde connaissance des défis et des opportunités du continent. Les grands groupes et autres parties prenantes avaient énormément à contribuer à la décennie d'action, non seulement en mettant en œuvre des initiatives, programmes et projets qui améliorent la vie quotidienne des citoyens, mais aussi en examinant et en discutant de façon approfondie l'état d'avancement de la mise en œuvre aux niveaux local, national, régional et mondial.

13. M^{me} Ruzvidzo a fait remarquer que les pays avaient toujours une décennie pour marquer leur attachement aux populations et à la planète et pour agir en leur faveur. Le Forum régional a été conçu comme une tribune à vocation pratique où les participants pourraient convenir de solutions concrètes et faisables permettant aux pays africains de réaliser les objectifs du Programme 2030 et les aspirations de l'Agenda 2063 selon leurs échéanciers respectifs.

14. M. Chacha a rappelé à tout un chacun que l'Afrique faisait face à nombre de défis au cours de la présente décennie d'action en vue de réaliser les objectifs de développement durable. Il a également rappelé aux participants que la sixième session du Forum régional était une occasion de faciliter la mise en commun des deux programmes et de garantir leur mise en œuvre harmonisée d'ici à 2030. Après plusieurs années de débat au sein des grands groupes et des autres parties prenantes, le moment était venu de lancer officiellement le mécanisme de mobilisation de la société civile du Forum régional².

²En mai 2020, le Mécanisme régional africain de mobilisation de la société civile du Forum régional a été rebaptisé Forum régional africain des grands groupes et des autres parties prenantes. Toute référence ultérieure dans le présent document utilisera ce dernier nom.

IV. Première séance : Planter le décor : Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable du Programme 2030 et des aspirations de l'Agenda 2063 – Présentation du rapport de base

A. Introduction

15. Edith Madela-Mntla, Présidente de la séance, a déclaré que l'objectif de la séance était de discuter le rapport intérimaire régional sur les objectifs de développement durable. Le rapport a été présenté par Paul Mpuga (Économiste à la Division des politiques macroéconomiques et de la gouvernance de la CEA). Les intervenants étaient entre autres Yetnebersh Nigussie (Conseillère à l'inclusion du handicap, Light for the World, Ethiopia) et Thuli Makama (Yonge Nawe/Friends of the Earth, Eswatini).

B. Présentation

16. M. Mpuga a présenté le rapport qui portait sur les sous-thèmes « les populations, la prospérité, la planète et les partenariats ». L'Afrique était en retard dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Les tendances démographiques montraient que 60 % de la population du continent avait moins de 25 ans, dont environ 45 % résidaient dans les zones urbaines, et 60 % de cette portion vivant dans des taudis. Au moment de la rédaction du présent rapport, 420 millions de personnes (32 % de la population totale) vivaient dans la pauvreté extrême, c'est-à-dire avec moins de 1,90 dollar par jour. Les femmes et les enfants subissaient durement le manque d'égalité et le manque d'accès aux droits fonciers. Dans ce contexte, l'orateur a souligné que la mise en valeur du capital humain, l'infrastructure et la gouvernance étaient essentielles pour améliorer les conditions de vie des populations et assurer la prospérité. Il a conclu en déclarant que les objectifs étaient étroitement liés et inclusifs et qu'il n'était pas possible d'en mettre en œuvre certains en laissant les autres.

17. M^{me} Nigussie a abordé le thème « Données, devoir et développement ». Il était nécessaire de désagréger les données pour ne laisser personne de côté. S'agissant du devoir, il était essentiel de comprendre qu'il incombait aux gouvernements de tenir leurs promesses. Il faudrait aussi qu'il y ait obligation mutuelle de rendre des comptes entre les gouvernements et les grands groupes et les autres parties prenantes. Concernant le développement, l'oratrice a dit qu'il était ironique que l'Afrique soit en même temps riche et pauvre en capital humain. À ce titre, l'éducation était essentielle, en particulier pendant la petite enfance, même avant la naissance. Enfin, l'oratrice a fait observer qu'il y avait une asymétrie entre la formation et les qualifications requises pour l'emploi.

18. M^{me} Makama a fait observer que la situation actuelle était effrayante. La République démocratique du Congo, le Nigéria et la République-Unie de Tanzanie faisaient partie des pays qui souffraient le plus des inégalités et de la pauvreté ; pourtant, ils étaient riches en minéraux, ce qui constituait un paradoxe. Il y avait un manque d'investissement dans la réalisation des objectifs de développement durable, manque qui résultait non pas d'une absence de ressources pour la mise en œuvre, mais plutôt de l'existence d'un système économique qui permettait l'extraction mais pas le réinvestissement. Il fallait que l'argent cesse de sortir d'Afrique. Les

ressources que les gouvernements utilisaient pour subventionner l'industrie devraient être réorientées pour augmenter l'accès à l'énergie et acheminées vers les petites et moyennes entreprises afin de relancer l'activité économique locale.

C. Débats

19. Au cours des débats qui ont suivi, les participants sont noté à quel point les zones rurales étaient négligées et l'attention disproportionnée accordée aux zones urbaines. C'étaient les petits agriculteurs qui nourrissaient la population, pourtant, ils ne recevaient pas de subvention. Un consensus s'est clairement dégagé selon lequel un soutien doit être fourni aux populations aussi bien rurales qu'urbaines. L'exode rural était une tendance croissante qui méritait d'être prise en compte. Il était également important d'investir dans les zones rurales afin d'améliorer les conditions de vie et la productivité économique. Traiter les questions liées à la migration des zones rurales vers les zones urbaines nécessitait une optique pluridisciplinaire centrée sur les préoccupations relatives au genre, aux peuples autochtones et au handicap.

20. Un appel a été lancé en vue d'une plus grande obligation mutuelle de rendre des comptes, en lien avec l'importance des données. La qualité des sources de données variait en fonction de la capacité de collecte. Il y avait des défis liés aux types d'outils utilisés. Il était nécessaire pour les gouvernements de collaborer étroitement avec la société civile. Les citoyens avaient besoin de l'accès à l'information et de données désagrégées. L'obligation mutuelle de rendre des comptes était essentielle.

21. Les participants ont débattu le rôle de l'éducation à divers niveaux. Ils ont reconnu le manque d'installations pour l'alphabétisation des adultes, le rôle crucial du développement des jeunes enfants, même pendant la grossesse, et la nécessité de la sensibilisation des mères aussi bien que des pères. Un appel a été lancé pour que soit corrigée l'asymétrie entre les qualifications et les emplois en formant les individus pour les emplois d'aujourd'hui et de demain.

D. Recommandations

22. À la lumière des débats, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

a) L'Afrique comptait bon nombre de pauvres, mais elle n'était pas pauvre elle-même. Par conséquent, il était nécessaire de réorienter le modèle d'allocation des ressources et de privilégier les groupes vulnérables (en particulier les populations rurales) ;

b) La collecte des données était indispensable. Ces dernières devaient être désagrégées, corrigées et vérifiées afin que les pays puissent s'en servir pour l'élaboration de politiques fondées sur les faits ;

c) La croissance inclusive et l'obligation de rendre des comptes ne se concrétiseraient que si les populations étaient autonomisées ;

d) Les gouvernements devaient fournir des orientations tout en prévoyant l'espace nécessaire pour la participation d'autres acteurs principaux ;

e) La décennie d'action serait la dernière occasion de faire les choses différemment.

V. Deuxième séance : Examens nationaux volontaires et apprentissage par les pairs sur la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

A. Introduction

23. George Osei-Bimpeh (Coprésident, Ghana Civil Society Organizations Platform on the Sustainable Development Objectives) a présidé la séance et invité Florence Syevuo (Sustainable Development Objectives Kenya Forum), Fatchima Noura Djibrilla (association nationale des scouts de l'environnement du Niger) et Sawsan Elshowaya (Sudanese Sustainable Development Objectives Platform) à débattre les enseignements tirés des examens nationaux volontaires.

B. Présentation

24. M. Osei-Bimpeh a déclaré que la séance était centrée sur le partage des données d'expérience et sur la facilitation de l'apprentissage grâce aux enseignements tirés des examens nationaux volontaires. Elle se pencherait également sur les défis qui se sont posés et les opportunités qui se sont offertes durant les examens nationaux volontaires et également sur la façon dont les grands groupes et les autres parties prenantes pourraient optimiser leurs rôles afin de renforcer le processus. En outre, la séance permettrait d'examiner la façon dont les contextes politiques et sociaux influencent sur le processus.

25. M^{me} Syevuo a parlé du cas du Kenya en relation avec la mobilisation de la société civile dans la production des examens nationaux volontaires en 2017 et 2020 et les progrès accomplis. Le succès remporté avait en partie jeté les bases du rapport intérimaire en 2019. Il y avait également eu davantage de consultations approfondies grâce aux documents soumis en ligne, de même qu'une analyse indépendante du processus d'examen de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Le Kenya avait participé à une manifestation multipartite parallèle lors de la session du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et s'employait à prendre des mesures basées sur le processus d'examen national volontaire. M^{me} Syevuo a récapitulé son intervention en insistant sur : a) la nécessité de renforcer continuellement les capacités des organisations de la société civile eu égard au processus d'examen national volontaire ; et b) l'importance de la sensibilisation et du soutien apporté aux citoyens dans les récits liés aux objectifs qu'ils font devant les masses populaires. Les parties prenantes devraient renforcer la collaboration et les synergies entre elles. L'oratrice a souligné le rôle des données s'agissant d'encourager l'établissement de rapports fondés sur les faits.

26. M^{me} Djibrilla a expliqué qu'au Niger, les organisations de la société civile et les autres parties prenantes n'avaient pas été initialement associées à la rédaction du premier examen national volontaire en 2018. Cependant, pour l'examen national volontaire de 2020, elles avaient

été activement mobilisées dans le processus d'évaluation. L'oratrice a recommandé que les gouvernements associent davantage les organisations de la société civile à la production des rapports sur l'examen national volontaire, étant donné que leur rôle dans la représentation des populations au niveau des masses populaires rendait leurs contributions extrêmement utiles.

27. M^{me} Elshowayaa présenté le cas du Soudan. L'examen national volontaire de 2018 préparé par le Sudanese Sustainable Development Goals Platform reflétait les activités de la plate-forme concernant les objectifs, ainsi que la compréhension, l'analyse et la vision des membres de la structure touchant la mise en œuvre pratique du Programme 2030. S'agissant de la création d'un cadre d'action propice, de nombreux défis subsistaient pour la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 au Soudan, malgré l'existence d'institutions nationales dotées des compétences et des mandats connexes. Certains défis persistants pour le pays étaient les suivants : l'absence de volonté politique, l'absence de paix et de démocratie, l'absence de politiques favorables au développement, les disparités et les déséquilibres entre les États dans le développement, un manque de compréhension de l'essence même des objectifs, le manque de mécanisme de contrôle et la piètre coordination. Même si une volonté politique de haut niveau existait dans la foulée de la révolution de 2018, les défis demeuraient au regard des intérêts régionaux et politiques. L'oratrice s'est déclarée fermement convaincue que le Soudan aurait des résultats remarquables dans les efforts tendant à réaliser les objectifs d'ici à 2030, si ces efforts résultaient de la volonté des populations du pays de vivre dans la dignité et la prospérité.

C. Débats

28. Il a été souligné que les examens nationaux volontaires étaient le point de départ et non la finalité du processus. Ils revêtaient de l'importance parce qu'ils créaient des partenariats. Dans tous les cas au Niger en 2020, les organisations de la société civile seraient représentées, même si leur nombre restait marginal. Il y avait toujours des possibilités d'améliorer leur représentation. Les médias jouaient un rôle crucial s'agissant de l'inclusion de tous les segments de la société visés.

29. Les participants ont débattu la possibilité d'avoir des rapports officiels ajoutés ou intégrés au rapport officiel. Au Kenya, les personnes vivant avec des handicaps avaient produit leur propre rapport en 2019. Les rapports officiels devraient inclure les peuples autochtones et les personnes âgées et fusionner les conclusions au niveau macro. Il serait plus facile de mobiliser les gouvernements lors de l'élaboration des rapports officiels si les organisations de la société civile parlaient d'une seule voix.

30. Les participants ont mis en lumière les défis suivants :

a) Le manque de mobilisation multipartite de la part des responsables dans les processus d'examen national volontaire ;

b) Les variations importantes entre les données des organisations de la société civile sur les indicateurs et celles des gouvernements ;

- c) Les groupes d'intérêts agissant dans leurs propres intérêts ;
- d) Le manque de connaissances suffisantes des citoyens, en particulier les masses populaires.

D. Recommandations

31. Les recommandations de la deuxième séance étaient les suivantes :

a) Il était nécessaire de renforcer les institutions statistiques nationales afin d'améliorer la collecte de données sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Il était également essentiel d'harmoniser les indicateurs et d'en avoir des définitions standards ;

b) Le financement était un grand défi dans la réalisation des objectifs. La mobilisation de ressources intérieures, comme les partenariats, étaient cruciaux pour obtenir des fonds supplémentaires ;

c) Une mobilisation significative des parties prenantes était vitale dans le processus d'examen national volontaire, et des mécanismes de coordination étaient d'une importance critique pour la mise en œuvre et le suivi des objectifs ;

d) La corruption était un problème qui devait être traité afin de réorienter les ressources vers les efforts tendant à réaliser les objectifs de développement durable ;

e) La volonté politique était indispensable si les pays devaient réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

VI. Troisième séance : Rôle et espace de la société civile dans la mise en œuvre des objectifs et l'examen de la mise en œuvre du niveau mondial au niveau local

A. Introduction

32. La séance était coprésidée par Fiona Amony (représentante des jeunes, Ouganda) et Salina Sanou (chef de programme, Pan African Climate Justice Alliance). Les intervenants étaient Oliver Henman (Global Coordinator, Action for Sustainable Development) et Kenneth Owusu (Lead Consultant, City of Accra).

B. Présentation

33. M. Henman a partagé les principales conclusions d'une étude sur la mise en œuvre et l'examen des objectifs de développement durable et a fait observer que les pays commençaient à suivre le principe de ne laisser personne de côté. Cependant, les organisations de la société civile

subissaient des pressions et il leur était plus difficile de participer et de fonctionner librement. L'orateur a indiqué que les aspirations à la transformation énoncées dans le Programme 2030 (s'agissant par exemple du climat, de l'égalité et de la société civile) étaient écartées en faveur de la routine. Une approche fondée sur l'ensemble de la société devait être appliquée beaucoup plus méthodiquement pour assurer la continuation des processus consultatifs.

34. M. Owusu a partagé des informations sur les efforts du Ghana tendant à institutionnaliser la mobilisation de la société civile. Au Ghana, les organisations de la société civile avaient souvent été dans l'opposition. En conséquence, les parties prenantes avaient établi une coalition de la société civile face au problème. Le gouvernement avait composé avec la coalition et avait mis en place une solide relation au niveau national. Par contraste, la coordination avec la société civile à l'échelon local avait été faible.

35. Concernant l'adaptation des objectifs de développement durable aux réalités locales, M. Owusu a fait remarquer que des enseignements avaient été tirés de l'échec enregistré lors de la tentative de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Un système de planification décentralisé avait contribué à la coordination, les entités nationales assurant la direction d'ensemble et les entités locales prenant les décisions concernant les détails. Au Ghana, les fonctionnaires gouvernementaux étaient tenus de prouver qu'ils étaient mobilisés auprès des parties prenantes. Autrement, ils étaient obligés de reprendre les consultations. Depuis 2016, l'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable revenait au niveau national. En 2019, l'administration de la ville d'Accra s'était portée volontaire pour entreprendre un examen local sur la base de 34 indicateurs. Au moment de la rédaction du présent rapport, le document en question subissait un processus d'examen interne ; il était prévu de l'acheminer aux parties prenantes pour un examen externe.

C. Débats

36. Des débats ont eu lieu sur la façon dont le rapport de l'administration de la ville d'Accra s'insérerait dans le rapport sur le Forum politique de haut niveau pour le développement durable et sur le point de savoir s'il serait indépendant du projet de document officiel du Gouvernement. M. Owusu a dit qu'une décision sur la question était attendue et que le cadre de responsabilité exigeait que les villes préparent leurs propres rapports.

37. Il a été fait mention de l'exclusion de citoyens lors de l'établissement du rapport sur les objectifs de développement durable. Ce qui préoccupait, en particulier, c'était la marginalisation de certains groupes et l'exclusion de ceux qui manquaient de ressources. Cette situation avait entraîné un manque de compréhension du rôle que les organisations de la société civile jouaient dans la mise en œuvre des objectifs. Les stratégies de collaboration entre les gouvernements et les organisations de la société civile devaient être mieux élaborées. Le moyen de renforcer divers processus et de s'assurer qu'ils seront inclusifs a été débattu. Un représentant d'une organisation de défense des droits de l'homme en Égypte a fait observer qu'il fallait de la transparence concernant la participation des groupes de la société civile au Forum politique de haut niveau pour les objectifs de développement durable. M. Owusu a précisé que le Ghana était un système unitaire, qui permettait l'association et la mobilisation de tous.

38. Un représentant de la Confédération internationale des syndicats libres a soulevé une question sur le rôle que la société civile jouait en garantissant la cohérence des politiques au niveau de l'Union africaine. Le représentant a également demandé à quel point les organisations de la société civile contribueraient à obtenir la libération d'acteurs de la société civile qui avaient été arrêtés par les gouvernements dans certains pays.

39. Une question a été posée sur la façon d'améliorer la mobilisation au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, étant donné les frustrations causées par un processus qui ne donnait pas assez de temps pour établir les responsabilités. Il a été suggéré d'améliorer le processus en allouant davantage de temps lors de la session du Forum politique de haut niveau aux documents soumis par écrit et aux questions, en ayant recours à la technologie que faciliterait une plus grande participation. Il était nécessaire de combler l'écart entre ce qui se passait au forum régional et ce qui se produisait au Forum politique de haut niveau.

40. Concernant la question de ne laisser personne de côté, le dialogue au niveau national au Kenya et au Nigéria avait visé à favoriser la mobilisation et la prise de conscience dans les langues locales. Les participants au dialogue avaient été exhortés à exprimer leurs besoins, qui avaient été ensuite intégrés aux objectifs de développement durable. De telles bonnes pratiques pouvaient s'appliquer dans d'autres pays.

D. Recommandations

41. Les participants ont indiqué qu'il était possible d'apporter des améliorations dans le domaine du financement pour soutenir la planification et la mise en œuvre au niveau local, ce qui permettrait d'enraciner les objectifs de développement durable.

42. Les participants ont lancé un appel afin que soit reconnu qu'il était important de permettre à la société civile de suivre les progrès, par exemple, en utilisant des tableaux de bord des citoyens, ce qui soulignait l'indépendance et mettait l'accent sur la production de résultats concernant les objectifs et la relation avec les gouvernements.

VII. Quatrième séance : Mise à jour sur le Mécanisme régional africain de mobilisation de la société civile et le transfert de responsabilités à sa direction élue

A. Introduction

43. La séance était présidée par M. Chacha. Les interventions ont été faites par d'autres membres du Comité intérimaire du Mécanisme régional des grands groupes et des autres parties prenantes, notamment Edith Madela-Mntla et Adessou Kossivi. Kofi Kankam, en sa qualité de représentant des ONG, et Nozipho Wright, en sa qualité de représentante des femmes, ont également contribué aux débats.

B. Présentation

44. Dans le cadre de la sixième séance du Forum régional, la quatrième séance de l'atelier a été consacrée au renforcement de la coordination des activités des grands groupes et d'autres parties prenantes. Compte tenu de la participation de toutes les organisations représentant les grands groupes et les autres parties prenantes, le but de la séance était de mettre en place un comité permanent, qui serait nommé Mécanisme régional africain de mobilisation de la société civile, qui a été ultérieurement remplacé par le Mécanisme régional africain des grands groupes et autres parties prenantes. Les débats ont porté sur trois points principaux :

- a) La nécessité d'établir un comité permanent ;
- b) L'établissement officiel d'un comité permanent ;
- c) Une discussion générale.

45. M. Chacha a expliqué que le Comité intérimaire avait été mis en place en 2015, année de l'adoption des objectifs de développement durable. Il avait eu un premier mandat de trois ans en tant que Président du Comité intérimaire. Le Comité comprenait sept organisations. Son objectif était de lancer un réseau officiel et permanent des grands groupes et autres parties prenantes afin de contribuer au processus d'examen de la mise en œuvre des objectifs au niveau régional.

46. Le Mécanisme régional africain avait pour objectif de renforcer et de soutenir les grands groupes et autres parties prenantes dans l'amélioration du suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau national (en ayant des définitions types de ce qui constituaient l'action, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation) et de renforcer la participation des grands groupes et autres parties prenantes au Forum régional africain pour le développement durable et le Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

47. M. Chacha a présenté la structure, la gouvernance, les rôles de coordination des organes de liaison et les documents de l'atelier du Mécanisme régional africain. Deux documents cruciaux avaient été élaborés sur le fonctionnement du Comité permanent du Mécanisme ayant

trait à la gouvernance et aux textes statutaires. Ces outils de gestion et de cadrage avaient été partagés en ligne avant l'atelier et d'autres contributions avaient été faites durant l'atelier.

48. S'agissant de la participation, le comité permanent comprendrait 22 postes, dont 17 avaient déjà été attribués. Le processus englobait de consultations avec plus de 1500 organisations travaillant sur divers thèmes et appartenant à divers grands groupements. La structure du comité serait présentée dans les textes statutaires.

49. La liste des agents de liaison et des informations supplémentaires seraient partagées avec ceux qui figuraient sur la liste d'adresses du Mécanisme régional africain. Le transfert officiel des responsabilités aurait lieu d'ici un mois, stade auquel la nouvelle équipe prendrait la relève. Des postes d'agents de liaison étaient encore vacants.

50. Selon M. Chacha, le but du Mécanisme régional africain était le suivant :

a) De coordonner et faciliter la mobilisation cohérente des grands groupes et autres parties prenantes dans les processus régionaux africains ou mondiaux sur le développement durable pour la réalisation effective des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

b) De coordonner et faciliter l'accès à l'information, ainsi que l'échange d'information, de meilleures pratiques et de données d'expérience sur le développement durable au sein des grands groupes et autres parties prenantes ;

c) De contribuer à la fixation du programme et à la prise de décision dans les processus régionaux et mondiaux du Système des Nations Unies sur le développement durable, tels que le Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, l'Accord de Paris relevant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 ;

d) De coordonner et de faciliter la mise au point par les grands groupes et autres parties prenantes de positions, de déclarations et de contributions communes sur les questions de développement durable ;

e) De servir d'organe de liaison entre le Système des Nations Unies et les grands groupes et autres parties prenantes.

51. Le mécanisme régional africain serait dirigé par un comité constitué de 17 groupes, entre autres des représentants du secteur privé, des jeunes et des enfants, des agriculteurs, des peuples autochtones, des pouvoirs locaux, des ONG, des communautés scientifiques et technologiques, ainsi que de femmes, de concert avec les représentants des cinq groupements sous régionaux des continents.

52. Le mécanisme régional veillerait à la participation active des organisations de la société civile africaine, ainsi que des grands groupes aux forums de haut niveau organisés sous les auspices du Conseil économique et social.

C. Débats

53. Suite à la présentation sur le comité permanent, les débats ont porté sur le fait de prendre en compte les rapports des organisations représentant les groupes vulnérables, en particulier les peuples autochtones, les personnes âgées, les personnes handicapées, les jeunes et les enfants, les albinos, ainsi que les organisations confessionnelles.

54. Les représentants des divers groupements et organes de liaison sous-régionaux seraient élus par leurs mandants respectifs.

D. Recommandations

55. Au cours des deux semaines suivantes, le mécanisme régional africain serait institutionnalisé, grâce à l'élection des coprésidents, des membres d'un comité de coordination régional, des agents de liaison et des membres d'un groupe consultatif. Les coprésidents et les membres désignés s'attelleraient aux tâches suivantes:

- a) Mettre au point un plan stratégique ou un plan de travail ;
- b) Mobiliser les ressources ;
- c) Mettre sur pied une équipe chargée des communications.

56. Le mécanisme régional africain représenterait l'Afrique dans les comités directeurs des grands groupes et autres parties prenantes au niveau mondial.

VIII. Cinquième séance : Débats en sous-comité sur les vues et les messages clefs concernant les sous-thèmes du Forum régional

57. Les participants se sont dispersés pour travailler sur une déclaration qui serait présentée comme un rapport de situation à la sixième session du Forum régional. La déclaration, figurant à l'annexe II du présent rapport, comprend les messages clefs sur chacun des sous-thèmes qui ont été débattus durant la sixième session. Chaque sous-thème a été débattu au sein d'un groupe. Le président de chaque groupe a organisé une consultation en ligne afin de parvenir à un consensus sur les messages clefs avant que le Forum régional n'ait lieu. Des messages clefs détaillés émanant des comités sont fournis à l'annexe II du présent rapport. Les thèmes des séances en sous-comités étaient les suivants :

Groupe 1 (la population) : [objectifs 1 (pas de pauvreté), 2 (faim zéro), 3 (bonne santé et bien-être), 4 (éducation de qualité) et 5 (égalité des sexes)]

Groupe 2 (la prospérité) : [objectifs 7 (énergie propre et d'un coût abordable), 8 (travail décent et croissance économique), 9 (industrie, innovation et infrastructures), 10 (réduction des inégalités) et 11 (villes et communautés durables)]

Groupe 3 (la planète) : [objectifs 6 (eau propre et assainissement), 12 (consommation et production responsables), 13 (action climatique), 14 (vie aquatique) et 15 (vie terrestre)]

Groupe 4 (la paix) : [objectif 16 (paix, justice et institutions efficaces)]

Groupe 5 (les partenariats) : [objectif 17 (partenariats pour les objectifs)]

Annexe

Annexe I : Déclaration des grands groupes et autres parties prenantes sur le thème de la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable, « 2020-2030 : une décennie pour assurer l'avènement d'une Afrique transformée et prospère grâce au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 »

Nous, représentants des grands groupes et autres parties prenantes, réunis à Victoria Falls, au Zimbabwe, le 24 février 2020, en prélude à la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable, qui s'est tenu sur le thème « 2020-2030 : une décennie pour assurer l'avènement d'une Afrique transformée et prospère grâce au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 ».

Nous apprécions hautement l'engagement de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de la Commission de l'Union Africaine à mobiliser les grands groupes et autres parties prenantes, engagement qui nous encourage en plus de leur reconnaissance du rôle des grands groupes et autres parties prenantes dans la réalisation du développement durable en Afrique.

Étant donné la prochaine session du Forum politique de haut niveau pour le développement durable ayant pour thème : « Action accélérée et solutions transformatrices: une décennie d'action et des résultats pour le développement durable », nous nous engageons à retourner aux cinq points saillants essentiels du Programme 2030, qui sont les suivants : la population, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats, et nous nous posons des questions quant aux progrès que l'Afrique a accomplis s'agissant de ces domaines cruciaux, qui ont directement trait aux objectifs, à l'examen à la prochaine session du Forum politique de haut niveau.

Sur la base des principes qui sous-tendent le Programme 2030 et l'Agenda 2063, nous faisons appel aux États membres, aux organismes des Nations Unies, au secteur privé, à la société civile et aux autres parties prenantes pour qu'ils accélèrent radicalement l'avancement des objectifs de développement durable dans la région.

Avec l'appui des grands groupes et des autres parties prenantes au Forum politique de haut niveau pour le développement durable et au Forum régional africain pour le développement durable, les gouvernements africains et leurs partenaires ont besoin de renforcer leur détermination à autonomiser les populations et à assurer l'inclusivité et l'égalité. Afin de réaliser cet objectif dans la mise en œuvre du Programme 2030 et l'Agenda 2063, nous recommandons les mesures suivantes :

I. La population

Concernant les [objectifs 1 (pas de pauvreté), 2 (faim zéro), 3 (bonne santé et bien-être), 4 (éducation de qualité) et 5 (égalité des sexes)], nous recommandons que les États membres:

1. Suivent, indiquent et publient d'urgence les progrès accomplis par rapport aux moyennes nationales afin de comprendre et de mesurer le caractère intersectoriel des inégalités basées sur les groupes dans divers contextes, dans le cadre du processus d'examen national volontaire, augmentent les investissements dans les systèmes tendant à contrôler l'utilisation des données désagrégées ;
2. Augmentent progressivement les investissements publics, conformément aux objectifs convenus, ainsi que la fourniture de services de grande qualité, inclusifs, accessibles et abordables en matière de santé, d'éducation et de protection sociale, parallèlement à la couverture sanitaire universelle pour toutes les couches de la société ;
3. Accroissent les possibilités de participation significative et inclusive de toutes les parties prenantes, notamment les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes et les filles, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les réfugiés, les communautés autochtones et d'autres groupes marginalisés dans les processus de prise de décision, de mise en œuvre et de responsabilisation concernant le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ;
4. Ratifient, intègrent dans leurs cadres juridiques nationaux, mettent en œuvre les conventions et protocoles régionaux et internationaux qui promeuvent la bonne gouvernance et l'état de droit et fassent périodiquement rapport à ce sujet ;
5. Mettent en place des mécanismes pour la mise en œuvre nationale intégrée de tous les objectifs de développement durable relevant du sous-thème «la population », ce qui aura des effets synergiques positifs avec les objectifs relevant d'autres sous-thèmes.

II. La prospérité

Concernant les [objectifs 7 (énergie propre et d'un coût abordable), 8 (travail décent et croissance économique), 9 (industrie, innovation et infrastructures), 10 (réduction des inégalités) et 11 (villes et communautés durables)], nous recommandons :

6. Que les gouvernements nationaux et les administrations infranationales réalisent les investissements dans la transition à l'énergie renouvelable à 100 %, dans l'infrastructure résiliente aux effets du climat et dans le développement à faible émission de carbone dans les villes aussi bien que les zones rurales, qui soient autant des investissements qui tiennent en compte des questions de genre et prennent en considération les besoins des groupes vulnérables ;
7. Que les gouvernements conçoivent et mettent en œuvre des politiques et stratégies macroéconomiques favorables au travail décent et soutenues par des politiques progressistes sur les salaires minimums qui soient au-dessus des seuils de pauvreté nationale, et qu'ils fassent la transition de l'économie informelle et à l'économie formelle ;

8. Qu'il y ait des politiques inclusives afin de réduire les inégalités, politiques inclusives qui renforcent l'équité et les opportunités pour tous, reposant sur des données désagrégées facilement disponibles ;

9. Qu'il y ait, pour l'industrie, le travail décent et la croissance économique, un changement de modèle qui favorise la transformation structurelle des économies africaines, grâce à une industrialisation fondée sur les produits de base, le transfert de technologies et de compétences, les investissements dans les politiques et programmes actifs du marché du travail, une éducation publique de grande qualité centrée sur la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques, des mesures étant prises systématiquement pour réduire l'asymétrie entre les qualifications et les emplois.

III. La planète

Concernant les [objectifs 6 (eau propre et assainissement), 12 (consommation et production responsables), 13 (action climatique), 14 (vie aquatique) et 15 (vie terrestre)], nous recommandons:

10. La compréhension renforcée des connexions entre les décisions politiques et les connaissances scientifiques, ainsi que du savoir, des vues, des traditions et de la participation des groupes vulnérables ;

11. La résolution des causes profondes et des facteurs de la destruction de la planète, la mise en œuvre de politiques soucieuses de l'égalité des sexes et la mise en place de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène et de plans de réduction des déchets qui apportent des avantages socioéconomiques et traduisent la prise de conscience de l'environnement ;

12. La participation des petits exploitants agricoles aux processus de prise de décision, ayant trait à l'accès aux marchés et aux investissements dans l'écotourisme pour protéger la biodiversité.

IV. La paix

Concernant [l'objectif 16 (paix, justice et institutions efficaces)], nous recommandons:

13. La mobilisation active de tous les groupes vulnérables et de tous les groupes marginalisés, notamment les femmes et les jeunes, dans les processus de consolidation de la paix et de résolution des conflits dans le monde par l'élaboration et la mise en œuvre de divers plans, décisions et résolutions ;

14. Le soutien des États membres aux initiatives locales sur le règlement des conflits, la consolidation de la paix et la lutte contre le terrorisme, la violence, l'extrémisme et la xénophobie, et leur contribution à la résolution des conflits sociaux, politiques, culturels et sexistes actuels ;

15. L'augmentation de l'espace civique et de la protection de tous les défenseurs des droits de l'homme et les professionnels des medias, en vue de la protection et de la promotion de la liberté d'expression, de réunion, d'association et de pensée, parallèlement au respect de toutes les conventions internationales qui promeuvent les droits de l'homme ;

16. L'adoption de cadres de transparence et de responsabilité progressistes pour mettre en œuvre des mécanismes efficaces qui assurent l'accès à l'information pour les diverses parties prenantes telles que les organisations de la société civile, les médias et les citoyens.

V. Les partenariats

Concernant [l'objectif 17 (partenariats pour les objectifs)], nous recommandons:

17. L'adoption d'une approche multipartite qui favorise le dialogue social entre divers groupes d'intérêt et les groupes vulnérables, qui devraient être convenablement représentés selon le principe de ne laisser personne de côté ;

18. L'investissement des gouvernements dans les institutions qui produisent des données et reconnaissent également les données produites par les citoyens afin de résoudre le problème de rareté des données ; ces données devraient être utilisées pour repérer et suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable et disséminées d'une manière conviviale et accessible ;

19. L'adoption par les gouvernements de mécanismes clairs de financement des objectifs de développement durable, l'accent étant mis sur la mobilisation de ressources intérieures, l'endigement des flux financiers illicites et le suivi de la participation du secteur privé ;

20. La résolution des questions ayant trait au rétrécissement de l'espace civique et à l'excès de réglementation des organisations de la société civile et des syndicats et leur reconnaissance de plein droit comme acteurs du développement ;

21. Le renforcement et la promotion de systèmes de savoir autochtones en tant qu'autres moyens de s'attaquer aux multiples défis auxquels l'humanité fait face.

VI. Autres messages clefs

22. Il est nécessaire de renforcer la gouvernance et l'état de droit dans la création d'un environnement propice aux objectifs de développement durable, et de redoubler d'efforts pour s'attaquer aux lois, pratiques culturelles et politiques discriminatoires ou néfastes, qui, dans la région freine le progrès et la jouissance des droits de l'homme pour tous. Nous faisons appel aux États membres afin qu'ils ratifient, intègrent dans leurs cadres juridiques nationaux, les conventions et protocoles régionaux et internationaux qu'ils les mettent en œuvre et fassent périodiquement rapport à ce sujet.

23. Des mécanismes de mise en œuvre nationale intégrée de l'ensemble des objectifs de développement durable devraient être établis, étant donné que l'accélération des progrès concernant les objectifs fixés sous le sous-thème «la population »débloquera des effets synergiques positifs concernant les objectifs et vice versa. Un accès amélioré des pauvres aux marchés et aux services financiers aura des effets positifs sur la lutte contre la pauvreté. Dans le même temps, des investissements adéquats dans des systèmes humains et agricoles durables sont vitaux pour la sécurité alimentaire. Ils auront également des synergies positives avec les objectifs fixés sous les sous-thèmes « la prospérité », « la planète » et « la paix ».

24. Les gouvernements devraient assurer la transition à une énergie à 100 % renouvelable (solaire, éolienne hydroélectricité et bioénergie) en investissant dans une énergie accessible, abordable et durable (sur le réseau électrique ou en dehors) en tant que solution de rechange à l'utilisation des combustibles fossiles, en reconnaissance de la nécessité de réduire le fardeau de la collecte de combustibles qui pèse de façon disproportionnée sur les femmes.

25. Les gouvernements doivent concevoir et mettre en œuvre des politiques et stratégies macroéconomiques favorables au travail décent, conformément à la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998) de l'Organisation internationale du Travail (OIT), soutenues par des politiques progressistes sur le salaire minimum au-dessus des seuils de pauvreté nationale, et passer de l'économie informelle à l'économie formelle (voir recommandation n°204 de l'OIT). Cela doit être fait avec la pleine participation des partenaires sociaux grâce au dialogue social, aux tribunaux indépendants et à d'autres mécanismes législatifs.

26. Les gouvernements doivent intégrer dans l'économie générale, les produits se heurtant à une discrimination spécifique, à la marginalisation et à l'exclusion sur la base du travail accompli et de l'ascendance. Ceci doit être fait en promouvant des politiques inclusives qui renforcent l'équité et les opportunités pour tous et qui sont soutenues par des données désagrégées et d'accès facile.

27. Les gouvernements nationaux et les administrations locales devraient réaliser des investissements dans une infrastructure résiliente face aux changements climatiques et dans un développement à faible émission de carbone dans les villes aussi bien que les zones rurales, cela devant constituer autant de facteurs soucieux de l'équité entre les sexes et prenant en compte les besoins des groupes vulnérables (par exemple les personnes handicapées, les personnes âgées, les femmes, les enfants et les adolescents) par le biais d'une mobilisation au niveau local.

28. La mise en œuvre des objectifs de développement durable requiert une bonne compréhension des connexions entre les décisions politiques et les connaissances scientifiques et la considération des acteurs sur le terrain, notamment les femmes rurales, les peuples autochtones, les communautés locales et les organisations de la société civile, en tenant dûment compte de leurs connaissances, points de vue, traditions, ainsi que de leur association à la gestion des environs.

29. Des politiques et programmes soucieux de l'équité entre les sexes et leur mise en œuvre effective sont essentiels. La situation est trop désastreuse pour parler sans fin des mesures d'atténuation- ce qu'il faut c'est de s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs de destruction de la planète.

30. L'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène est un indicateur d'égalité. La constitution de connaissances et de capacités au sein des communautés est nécessaire pour permettre une participation active à la conception et à la mise en œuvre de plans communautaires et de gestion des eaux, d'assainissement et de réduction des déchets, qui symbolisent l'efficacité économique, l'équité entre les sexes, la justice sociale et la prise de conscience de l'environnement.

31. Tous les groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, doivent être activement mobilisés dans les processus de consolidation de la paix et de résolution des conflits au niveau mondial, grâce à la préparation et à la mise en œuvre de plans d'action nationaux basés sur les décisions et résolutions des Nations Unies, à savoir les résolutions du Conseil de sécurité 1325 (2000), sur les femmes, la paix et la sécurité, et 2250 (2015), sur les jeunes, la paix et la sécurité.

32. Le rôle de la société civile devrait être promu par l'intermédiaire de la formation et du renforcement des capacités afin d'assurer une participation active aux processus de prise de décision, et de créer des réseaux locaux, régionaux et internationaux qui soutiennent les partenariats et la coopération, y compris avec les gouvernements.

33. Il est nécessaire de renforcer et de promouvoir les systèmes de savoir autochtones comme autre moyen de traiter les multiples défis qui se posent à l'humanité.

Annexe II: Messages supplémentaires émanant des séances en sous-comité

I. La population

1. S'attaquer aux inégalités, à l'exclusion, à la discrimination, aux sévices et à la violence. En s'attaquant à ces questions, il est important de promulguer des lois et de concevoir des politiques qui assureront une protection et garantiront que personne n'est laissé de côté et que les droits et intérêts de tous seraient protégés.
2. Promulguer des lois, des politiques et adopter des programmes qui prennent en compte le genre, l'âge et le handicap, et prendre des dispositions pour une participation égale de tous à la prise de décision à tous les niveaux. Ratifier d'urgence et mettre en œuvre le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes âgées en Afrique, ainsi que le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes handicapées en Afrique.
3. Les États membres devraient mettre au point et en œuvre des objectifs clairs à l'intention des groupes qui ont souvent été laissés de côté, y compris des rapports annuels sur les principales stratégies utilisées et sur l'état d'avancement. Cela permettra le suivi et la mesure des avancées réalisées vers l'inclusivité dans les objectifs de développement durable au cours des années à venir.
4. Une expansion accrue des mécanismes de protection sociale durant toute la vie est recommandée, parallèlement à l'autonomisation des citoyens de tous les âges, l'accent étant mis sur leur participation aux divers processus de prise de décision.
5. Élargir les marchés et l'accès aux systèmes de micro financement.
6. L'attribution appropriée de pouvoirs concernant le fédéralisme fiscal en Afrique doit être soulignée afin de promouvoir une prise de décision inclusive à tous les niveaux de l'appareil gouvernemental, et afin que les populations s'approprient les résultats en matière de gouvernance. Cet objectif doit être suivi par toutes les parties prenantes.
7. Accroître la collecte d'eau en construisant davantage de barrages et en mettant en place des projets d'irrigation consacrés aux jeunes et aux femmes. Les projets d'irrigation seront un moyen permanent d'améliorer la production céréalière, la diversité des cultures, les niveaux de nutrition et de revenu parmi les jeunes, en combattant ce faisant la famine et la pauvreté.
8. Renforcer l'infrastructure et l'équipement requis pour transporter, stocker et transformer les produits agricoles.
9. Soutenir l'émergence d'une agriculture commerciale rurale basée sur un mélange intelligent d'agro-industries, d'agriculture commerciale et d'agriculture familiale.

10. Les gouvernements africains doivent formuler de véritables politiques et lois et consacrer des ressources à l'amélioration de la santé menstruelle dans le continent.

11. L'accès à des soins de santé primaires de qualité doit être renforcé afin d'assurer l'universalité des soins. Cela contribuera dans une grande mesure à faire en sorte que même les personnes aux niveaux des masses populaires reçoivent des soins de santé de qualité à un coût abordable. Les gouvernements doivent faire en sorte que les serviettes hygiéniques soient hors taxe ; c'est là une mesure impérative vers la santé reproductive tout au long du cycle de vie des filles et des femmes de tous les âges.

12. Le budget de la santé devrait être augmenté dans tous les États membres pour atteindre un seuil de 15%, conformément à la Déclaration d'Abuja. Les gouvernements devraient financer des dispensaires mobiles afin d'assurer un accès adéquat aux services de santé dans les zones rurales.

13. Fournir à tous des services de santé à un coût abordable.

14. Étant donné que les inégalités économiques et les conflits sont des facteurs d'analphabétisme, nous lançons un appel aux États membres afin qu'ils contextualisent les interventions en matière d'éducation, qu'ils mettent au point des résultats en matière d'apprentissage qui répondent aux besoins des communautés, et qu'ils fournissent une infrastructure scolaire qui prévoit et soutient les groupes marginalisés, en particulier les enfants, les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les filles, les femmes et les personnes handicapées.

15. Améliorer le financement du secteur de l'éducation en faisant en sorte que les ressources soient dépensées avec sagesse et examinées de près pour améliorer l'efficacité, l'efficience et l'égalité des systèmes d'enseignement.

16. Les gouvernements des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire doivent élargir l'assiette fiscale pour la porter à 20 % au moins du produit intérieur brut, et porter la part des dépenses consacrées à l'éducation à 20 % au moins de leur budget.

17. Le Partenariat mondial pour l'éducation devrait être pleinement financé pour son prochain exercice stratégique.

18. Employer des mesures pour améliorer l'apprentissage et augmenter l'investissement dans davantage de meilleurs manuels et de matériels d'apprentissage, davantage d'opportunités à l'école et à la maison, ainsi que dans la formation et la rétention des enseignants. Une approche plus participative devrait être adoptée pour faire en sorte que les jeunes fassent partie de la mise au point, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la stratégie tout entière du développement de l'éducation et du développement. Les jeunes dirigeants devraient être mobilisés de façon significative dans tous les processus de prise de décision.

19. Faire en sorte que les personnes âgées aient un accès égal et les mêmes opportunités s'agissant de toutes les formes d'apprentissage (y compris l'apprentissage numérique) et à tous les niveaux de l'éducation sans discrimination basée sur l'âge ou sur toute autre considération.
20. Construire des bibliothèques dans les zones rurales pour ouvrir l'accès à l'information à jour et décaisser des fonds pour avoir des livres de lecture dans les écoles rurales.
21. Créer des programmes de formation professionnelle de grande qualité dans le cadre de l'accès à l'éducation à fournir à tous les groupes qui ont été laissés de côté dans le système éducatif.
22. Mettre en lumière les liens entre les objectifs 2 et 4 de développement durable et la façon dont ils en concernent d'autres dans le Programme 2030.
23. Investir dans la protection et l'éducation de la petite enfance afin de favoriser un épanouissement rapide de l'enfance, spécifiquement à l'intention des enfants issus de familles vulnérables.
24. Dispenser une éducation qui promeut l'entrepreneuriat et la créativité en Afrique.
25. Remettre en état l'infrastructure scolaire afin de prendre en charge les apprenants handicapés.
26. Harmoniser les lois, les politiques, les programmes et les budgets afin d'éliminer toutes les lois discriminatoires qui empêchent les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les jeunes d'avoir accès à une information et à des services pertinents concernant leur santé sexuelle et reproductive, notamment les services d'avortement sans risques.
27. Accélérer la mise en œuvre de l'objectif 4 de développement durable afin que toutes les femmes et toutes les filles puissent vivre toute leur vie à l'abri de la violence, des grossesses forcées et des pratiques nuisibles.
28. Fournir aux jeunes une éducation sexuelle complète qui favorise leur droit à un choix en connaissance de cause et à l'autonomie, notamment une information basée sur les faits concernant la contraception et l'avortement.
29. Faire en sorte que les politiques, les plans et programmes sur la santé sexuelle et reproductive et les droits en la matière englobent, spécifiquement les femmes et les filles handicapées. Contrôler les politiques et plans nationaux sur la santé sexuelle et reproductive et sur les droits en la matière.
30. Garantir les droits des femmes à la propriété foncière et à la propriété d'actifs (tels que les animaux utilisés dans l'agriculture).

31. Autonomiser également les filles et les garçons.
32. Associer la société civile et les autres parties prenantes à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Veiller à déterminer les responsabilités dans les actions entreprises pour faire progresser les objectifs. Renforcer la capacité de tous les acteurs de développement et des bénéficiaires des programmes. Renforcer les partenariats Nord-Sud et Sud-Sud afin de faciliter le financement des programmes et projets, et encourager la participation de grands groupes à la prise de décision.
33. Investir dans les moyens statistiques nationaux et fournir un financement pour soutenir à la fois les programmes de statistique améliorés tout au long de la vie et les programmes novateurs, y compris ceux qui utilisent des sources de données non traditionnelles.
34. Organiser régulièrement le dialogue aux niveaux national, régional et mondial afin de renforcer le partage de l'information et la collaboration, en regroupant les entités gouvernementales, les organes statistiques, la société civile, le secteur privé et les autres parties prenantes en vue d'examiner les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable.
35. Les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les organisations de la société civile devraient renforcer la documentation sur les connaissances liées au processus du vieillissement.

II. La prospérité

36. Faire des démarches auprès des gouvernements par le biais de leurs ministères de l'énergie respectifs afin de promouvoir le changement de politiques lié à la promotion des sources d'énergies nouvelles et renouvelables par l'intermédiaire de la réglementation des marchés pour assurer l'accès à un éclairage et des combustibles d'un coût abordable tant pour les communautés urbaines que pour les communautés rurales. Intensifier les investissements dans l'augmentation de l'accès à l'énergie, avec un financement accru pour la décentralisation des énergies renouvelables et les combustibles propres pour la cuisine à destination des communautés rurales en Afrique.
37. Encourager la production de pelletes ou de briquettes de biocombustible entre autres combustibles économes en énergie, en formant les groupes de femmes et de jeunes et investir dans la coopération à la fabrication et au commerce de ces combustibles. Il est nécessaire de planter davantage d'arbres et de disposer d'autres moyens abordables en remplacement du combustible de cuisine afin de réduire la pollution de l'air.
38. Les gouvernements africains doivent d'urgence tirer parti de l'énergie solaire étant donné sa disponibilité dans la région tout au long de l'année.
39. Adopter une planification et une prise de décision énergétiques prenant en compte le genre. La fourniture d'énergie devrait répondre aux besoins plus vastes de développement des

communautés, être financièrement, socialement et écologiquement durable, et ne laisser personne de côté.

40. Promouvoir les initiatives d'autonomisation économique des femmes, préserver l'égalité des sexes en tant que moyen d'améliorer la prestation des services, et de combler les lacunes qui jouent sur les groupes de minorités à tous les niveaux. Assurer l'accès à des services de soins de santé de grande qualité et d'un coût abordable afin de soutenir l'autonomisation économique des femmes et de promouvoir le bien-être des enfants et des autres individus qui ont besoin de soins tels que les malades et les personnes âgées. Mettre en place et appliquer une législation robuste pour l'égalité de traitement et de lois anti-discrimination basées sur le genre, notamment les mesures de transparence en matière de paie.

41. Faire des démarchés auprès des gouvernements afin que toutes les écoles rurales soient connectées à des sources d'énergie solaire.

42. Les gouvernements doivent stimuler la croissance économique, intensifier les efforts pour renforcer les capacités dans les secteurs de haute technologie, et constituer une main-d'œuvre dotée de qualifications en harmonie avec les exigences actuelles du marché.

43. L'accent en Afrique durant la présente décennie devrait être mis sur les moyens d'existence et sur l'atténuation de la pauvreté, choses qui peuvent être faites grâce aux partenariats, au financement du développement du secteur privé, et à des accords sur le commerce et l'investissement, qui ne devraient pas sacrifier les droits fondamentaux de l'homme et des travailleurs, en particulier ceux des femmes travailleuses.

44. Un changement de modèles est en cours, qui favorise la transformation structurelle des économies africaines et s'écarte du programme économique néo-libéral en faveur d'un processus d'industrialisation fondé sur les produits de base et promeut un développement centré sur l'homme, la valorisation du capital humain et le transfert de qualifications technologiques. Les ressources devraient être acheminées au niveau local afin de permettre aux personnes directement exposées d'exercer le contrôle sur leur avenir et de prendre les mesures les plus appropriées pour accroître leur résilience.

45. Les gouvernements nationaux et les administrations locales de concert avec les chefs traditionnels doivent examiner et formuler leurs lois et politiques afin d'assurer la justice entre les sexes, la protection des femmes, et l'exercice des droits des femmes en matière de patrimoine et de logement, de propriété, d'héritage et de droits économiques.

46. Suivre les recommandations du Groupe de haut niveau sur l'autonomisation économique des femmes afin de reconnaître, de redistribuer et de réduire le travail consacré aux soins, qui est essentiellement assuré par les femmes, et garantir un travail décent pour les travailleurs affectés aux soins payants, notamment les travailleuses migrantes.

47. Adopter une approche double de la réduction des inégalités économiques en faveur des groupes marginalisés et des groupes vulnérables, dont les femmes, les minorités, les résidents des

zones rurales et les personnes handicapées, en intégrant leurs préoccupations dans les programmes généraux tout en entreprenant des activités qui ciblent ces groupes.

48. Intégrer les communautés, telles que celles qui font face à la discrimination fondée sur le travail et l'ascendance, dans les processus de mise en œuvre. La caste et les autres formes de discrimination basées sur le travail et l'ascendance demeurent des obstacles importants aux résultats scolaires, à la mobilité sociale et professionnelle, à la justice, à l'égalité et à la résilience, et ce sont des facteurs essentiels qui maintiennent l'esclavage contemporain. Les impacts de ces obstacles s'étendent à l'ensemble des objectifs et cibles de développement durable, ce qui exige une approche globale de leur traitement.

49. Toute avancée dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 pourrait être effacée par les catastrophes si le risque n'est pas pris en compte. L'évaluation du risque et de son impact potentiel devrait être systématiquement prise en compte en investissant dans le développement.

50. Le changement climatique s'intensifiant, les catastrophes naturelles se produiront plus fréquemment, ce qui rend d'autant plus pertinente la construction au niveau local de bâtiments résilients.

III. La planète

51. Aider les pays en développement à acquérir les ressources scientifiques et technologiques qui leur permettront de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables.

52. Former impérativement des mécanismes nationaux de planification stratégique, d'élaboration de plans, de formation et de suivi multidirectionnel de la mise en œuvre par diverses institutions, si l'on veut réaliser les objectifs de développement durable.

53. Mettre au point un échéancier pour le respect des dispositions, la mise en œuvre, l'application et l'établissement de rapports à ce sujet sur une base trimestrielle.

54. Renforcer les organisations de la société civile pour qu'elles fassent ce travail.

55. Promouvoir un développement à faible émission de carbone afin d'assurer la survie des pays les plus vulnérables.

56. Prendre des mesures concrètes et durables afin de réduire la vulnérabilité des communautés qui sont fortement exposées aux effets néfastes des changements climatiques.

57. Au niveau international, l'Afrique doit s'employer à atténuer les pertes et les dégâts causés par les catastrophes naturelles et à assurer un développement qui prenne en compte les risques liés aux catastrophes.

58. Sauver les peuples autochtones en promouvant les actions d'adaptation concrètes et en prenant des mesures concrètes pour réduire leur vulnérabilité et atténuer les effets néfastes des changements climatiques.

59. L'Afrique doit parler d'une seule voix et s'évertuer à mobiliser des ressources suffisantes pour inverser la situation actuelle afin de réduire les conflits et les mouvements des populations de masse connexes.

60. Le développement des secteurs doit être guidé par les principes de consommation et de production durables, afin de prévenir la pollution de l'eau douce et des écosystèmes marins, ainsi que la conversion inutile des écosystèmes terrestres, et favoriser la protection de toutes les espèces.

61. Face aux menaces existentielles actuelles qui pèsent sur notre planète, notamment les changements climatiques et la perte de la biodiversité, il nous faut une injection massive de volonté politique pour nous permettre de survivre et de prospérer. Cela signifiera prendre des décisions politiques dures et poursuivre les politiques, les programmes et la mise en œuvre pratique.

62. Des investissements délibérés dans l'agriculture intelligente, les technologies intelligentes et les stratégies prudentes de gestion des déchets devraient être la priorité absolue de chaque État membre.

63. Pour que le monde combatte les changements climatiques, les femmes au niveau des masses populaires doivent jouer un rôle plus important dans la prise de décision, l'élaboration des politiques, la conception des projets, l'établissement des budgets, la gestion des catastrophes, la mise en œuvre des projets de survie centrée sur les moyens d'existence, la distribution de ressources gérées par les communautés, le suivi et l'évaluation, et, surtout, la constitution de la résilience face aux changements climatiques.

IV. La paix

64. Créer un mécanisme national tendant à assurer la planification stratégique et le suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable par le biais de rapports trimestriels.

65. Soutenir la liberté d'expression conformément aux principes de la loi.

66. Combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est rattachée.

67. Inviter différents bureaux et entités de l'Union africaine à promouvoir la justice, l'obligation de rendre des comptes et la paix.

68. Une éducation dans le domaine de la prise de conscience culturelle devrait être disponible dans toutes les institutions étatiques afin de doter les individus de qualifications pour la résolution des conflits, la consolidation de la paix et la négociation.

69. Créer des réseaux pour la prise de conscience des mécanismes permettant de mobiliser diverses parties prenantes dans les processus tendant à contrôler la traite des êtres humains et le commerce illicite des armes au niveau local.

70. Demander un soutien médical international (mental et physique) et financier pour réintégrer dans leurs communautés les enfants qui ont été victimes de violence dans les zones de conflit.

71. Soutenir les initiatives locales tendant à faire prendre conscience des divers types de corruption et des conséquences à court et à long terme de la corruption passive et active.

72. Permettre à divers collaborateurs de participer aux processus de prise de décision et aux activités de suivi afin d'assurer l'obligation de rendre des comptes et la transparence.

V. Les partenariats

73. Mettre fin à l'exploitation et aux pièges de la dette, et favoriser les partenariats égaux. L'Afrique est abondamment dotée de ressources naturelles et ne doit pas toujours être défavorisée.

74. Il faudrait un mécanisme institutionnalisé permettant aux gouvernements, aux organisations de la société civile et aux entreprises de suivre les progrès accomplis concernant les objectifs de développement durable.

75. Les jeunes âgés de 25 ans et moins devraient être inclus et considérés comme partenaires, parce qu'ils représentent 60 % de la population du continent, mais sont exclus.

76. Produire une déclaration forte qui encourage le dialogue social et la collaboration entre toutes les parties prenantes.

77. Institutionnaliser les mécanismes permettant aux gouvernements, aux organisations de la société civile et aux entreprises d'évaluer les progrès accomplis concernant les objectifs de développement durable.

78. Pour réaliser les objectifs de développement durable, il faut impérativement former des mécanismes nationaux de planification stratégique, d'élaboration de plans, de formation et de suivi multidirectionnel de la mise en œuvre par diverses institutions.

79. Élaborer un échéancier pour le respect des dispositions prises, le suivi et l'application des mesures en relation avec les objectifs de développement durable. Faire rapport sur une base

trimestrielle et mener des enquêtes périodiques afin de déterminer l'état de mise en œuvre des objectifs.

80. Il est nécessaire de renforcer les organisations de la société civile pour qu'elles fassent ce travail.

81. Des partenariats efficaces et la transformation échelonnée nécessitent de bonnes données empiriques. Il est essentiel que les autorités statistiques nationales soient pleinement financées et qu'elles collectent des données complètes suivant les Principes fondamentaux de la statistique officielle. Dans la mesure du possible, la collecte des données doit être basée sur les modèles reconnus au niveau international afin de permettre la comparaison entre pays. Les autorités statistiques nationales doivent prêter tout particulièrement attention aux groupes les plus marginalisés et les plus vulnérables, en recourant par exemple aux questions du Groupe de Washington sur le handicap dans les recensements nationaux.

82. Promouvoir une collaboration et des partenariats équitables entre le Sud et le Nord, établissant l'échange de biens et de personnes sur la base de la considération mutuelle et de l'égalité de traitement.

83. Encourager le dialogue social et la collaboration entre divers acteurs et secteurs en vue d'un développement cohérent et robuste de toute la société.

84. Réorganiser les partenariats sur une base authentique, contrôlable et ne suscitant pas d'exploitation, en mettant l'accent sur des chaînes de valeur industrielles, extractives et innovatrices. Pour y parvenir, il faudrait intensifier les partenariats au niveau des populations locales et les synchroniser en mettant l'accent sur les femmes, les jeunes, les chômeurs et les groupes minoritaires. Les États membres devraient s'engager à allouer 1% de leur produit intérieur brut à la création de partenariats qui fonctionnent mieux.
